

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION
10 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
20 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 28

PROCURATION(S) 4

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT MAI** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M. MARC, M. GUILLON, Mme DESLANDES et Mme DEBOISSY.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DESLANDES à Mme DIORDAIN, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Deniz YERLIKAYA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, BOULANGER, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BRENA.

Délibération N°04

COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 – DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

La Ville de Val-de-Reuil est ainsi concernée par 3 sites :

- le site Natura 2000 FR2300126 « **Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon** » ;
- le site Natura 2000 FR2312003 « **Terrasses Alluviales de la Seine** » ;
- le site Natura 2000 FR2302007 « **Des et berges de la Seine dans l'Eure** ».

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260518-D-26-05-04-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Les comités de pilotage de ces sites se réuniront dans les prochains mois. En tant que membre de ces Copil, la Ville doit désigner pour chacun deux représentants (un titulaire et un suppléant).

Ces mandats permettent aux représentants de la collectivité, le cas échéant, de présenter leur candidature intuitu personae à la présidence des comités de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000, et de participer aux votes.

Sur la base de ces éléments,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L414-2 du Code de l'Environnement,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants suivants :

- Pour le site Natura 2000 FR2300126 « Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon » ;
 - Titulaire : Anne-Cécile Vincent
 - Suppléante : Stéphanie Rousselin
- Pour le site Natura 2000 FR2312003 « Terrasses Alluviales de la Seine ;
 - Titulaire : Anne-Cécile Vincent
 - Suppléante : Stéphanie Rousselin
- Pour le site Natura 2000 FR2302007 « Iles et berges de la Seine dans l'Eure ».
 - Titulaire : Anne-Cécile Vincent
 - Suppléante : Stéphanie Rousselin

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **APPROUVE** les désignations de Mme Anne-Cécile Vincent (titulaire) et Stéphanie Rousselin (suppléante)

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20200518-5-26-03-04-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Marc Antoine JAMET
Marc Antoine Jamet